

31016

CASEY

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué
 P-Eu écarté de renouvellement, U-Réfusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Réfusé de renouveler, Z-Déclassement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

Statut de site d'extraction:
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

Substance extraite:
 G1 Gypse, G2 Gravier, G3 Dolomie, G4 Autre
 C1 Calcite, C2 Carbone, C3 Ferme concassée, C4 Calcite
 E1 Minerai de fer, E2 Minerai de cuivre, E3 Minerai de zinc
 N1 Terre noire, N2 Terre rouge, T1 Tourbe

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte
 ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbain
 Territoire soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte
 par arrêté ministériel
 Territoire où l'extraction minière pour le pétrole
 et le gaz naturel sont permises
 Territoire où le droit de jacobiner et de désigner sur carte
 est temporairement suspendu
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti
 à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif
 Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni
 Entente Pilogon

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
 Nissanan de Béthanie, Essipit, Mashewash, Nutsukuan

Frontières
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative
 au centre de la carte en 1998
 est de 10°21' ouest avec une
 variation annuelle déclinatoire de 1,07
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM. Zone 18
Echelle 1:50 000
 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de
 différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un
 plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation
 des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée
 qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie
 et des Ressources naturelles décline toute responsabilité
 pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit
 aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

3000	3000	3000
3000	3000	3000
3000	3000	3000

